

COLLOQUE

LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER À L'ÉPREUVE DE LA PROCÉDURE

DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE LA CHAIRE JEAN MONNET
"PRINCIPES DU PROCÈS EN EUROPE"

ORGANISATION : ANTHONY MAYMONT ET MARIE NICOLAS-GRÉCIANO



École de Droit
Amphithéâtre Trudaine
41 boulevard F. Mitterrand - Clermont-Ferrand

vendredi
08
octobre
2 0 2 1

Inscription nécessaire :
droitbancaire21.sciencesconf.org

8h45 /// Accueil des participants

MATINÉE

9h – 9h15 /// Allocution d'ouverture

Jean-François RIFFARD

Professeur à l'Université Clermont Auvergne, Doyen de l'Ecole de Droit

Propos introductifs

Marie NICOLAS-GRÉCIANO, MCF à l'Université Clermont Auvergne

Anthony MAYMONT, MCF HDR à l'Université Clermont Auvergne

I – L'appréhension de la procédure par le droit bancaire et financier

A – L'évolution de la procédure en droit bancaire et financier

9h15 – 9h40 /// La fondamentalisation de la procédure en droit bancaire et financier

Ludovic BENEZECH, MCF à l'Université Clermont Auvergne

9h40 – 10h05 /// La procéduralisation de la compliance en droit bancaire et financier

Anthony MAYMONT, MCF HDR à l'Université Clermont Auvergne

10h05 – 10h30 /// Débat et pause

B – La confrontation du droit bancaire et financier à la procédure

10h30 – 10h55 /// Le banquier face au juge et ses alternatives

Kévin MAGNIER-MERRAN, MCF à l'Université de Lorraine

10h55 – 11h20 /// Les opérations de banque à l'aune de la CJUE

Nicolas KILGUS, Professeur à l'Université de Strasbourg

11h20 – 11h45 /// Le secret bancaire à l'épreuve de la procédure

Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, MCF HDR à l'Université de Strasbourg

11h45 – 12h /// Débat et pause

APRÈS-MIDI

II – L'application des principes procéduraux en droit bancaire et financier

A – Les principes au cours de l'instruction

13h45 – 14h10 /// Le principe de la contradiction en droit bancaire et financier
Marie-Emma BOURSIER, MCF HDR à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

14h10 – 14h35 /// La commission des sanctions de l'ACPR :
droits de la défense et fond du droit
Serge DUROX, Avocat au Barreau de Paris

14h35 – 15h /// Le droit au silence devant les autorités de marché
Sophie SCHILLER, Professeur à l'Université Paris-Dauphine

15h – 15h25 /// Débat et pause

B – Les principes au stade du jugement

15h25 – 15h50 /// La règle non bis in idem au regard des sanctions en matière financière
Jean-Marie BRIGANT, MCF à l'Université du Mans

15h50 – 16h15 /// Le droit à la motivation et à la publication des décisions
Marie NICOLAS-GRÉCIANO, MCF à l'Université Clermont Auvergne

16h15 – 16h30 /// Débat

16h30 – 17h00 /// Propos conclusifs
Nicolas RONTCHEVSKY, Professeur à l'Université de Strasbourg

17h /// Fin du colloque

COLLOQUE

LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER À L'ÉPREUVE DE LA PROCÉDURE



With the support of the
Erasmus+ Programme
of the European Union



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

